



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ZEP

Question écrite n° 67394

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le nécessaire maintien de lycées en zone d'éducation prioritaire lorsqu'ils s'adressent à une population lycéenne socialement défavorisée. À Bordeaux, le lycée professionnel Trégey accueille chaque année des lycéens dont 60 % des familles appartiennent à des catégories socio-professionnelles défavorisées avec 66 % des élèves boursiers, ce qui correspond au taux le plus élevé de l'académie. Depuis plusieurs années les enseignants demandent l'entrée du lycée dans un dispositif de réseau prioritaire pour accompagner au mieux les élèves et se donner les moyens de la réussite. Aujourd'hui, les réseaux d'éducation prioritaires tels qu'ils sont définis nationalement comprennent les écoles et les collèges avec une logique territoriale à laquelle échappent les lycées, en particulier professionnels, pour lesquels les élèves viennent de bien au-delà du voisinage immédiat en fonction des filières. Au-delà des moyens mis à disposition, ces réseaux permettent aux établissements d'être intégrés à une logique d'éducation prioritaire à laquelle certains lycées ont besoin d'adhérer pour remplir leurs missions. Elle lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour les lycées dans l'élaboration des nouveaux réseaux d'éducation prioritaires qui seront définis d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67394

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8885

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)